

remplir cette vacance ? N'est-ce pas là une simple affaire d'administration ? Cependant, un ou deux ans se sont écoulés et, ce poste est toujours vacant. Quelle en peut être la raison ? Est-ce que, parmi les honorables députés qui siègent à votre droite, M. l'Orateur, il n'y en a pas un qui serait prêt à servir son pays comme percepteur des douanes, moyennant un bon traitement annuel ? Ou le très honorable premier ministre craint-il de provoquer une élection dans la province qui, pendant les dix dernières années, lui a donné sa principale majorité ? Ou bien, mon honorable ami, le ministre des douanes est-il devenu si ennuyé, qu'il ne peut trouver d'homme capable de remplir cette charge ? Ou bien, est-ce simplement parce que les ministres, se pressant dans leurs fauteuils, ne peuvent pas trouver l'énergie nécessaire pour faire cette nomination !

Une VOIX : C'est par économie.

M. LAURIER : Il est impossible que se soit par économie, car si c'était de l'économie de se dispenser des services d'un percepteur des douanes à Toronto, le gouvernement supprimerait cette charge dans toutes les autres stations de douanes. Il serait obligé de supprimer, non seulement la charge de percepteur à Toronto, mais aussi à Montréal, à Halifax et dans toutes les autres stations.

Ce n'est pas tout. Nous avons, dans ce pays, un Sénat non-électif ; il est nommé par la Couronne. Dans mon opinion, c'est un mode des plus défectueux, qui ne saurait durer bien longtemps. Mais les partisans de la droite ont toujours prétendu qu'un Sénat nommé par la Couronne—c'est au moins leur prétention dans ma province—est le boulevard même des institutions conservatrices. S'il en est ainsi, il serait de quelque importance, d'après moi, que des nominations fussent faites quand il y a des vacances. Je vois que, dans le mois de novembre dernier, il y avait au moins six vacances au Sénat. Comme vous le savez, M. l'Orateur, la mort a dernièrement frappé des coups terribles au milieu de nous ; cependant, le gouvernement a eu l'énergie nécessaire de remplir deux de ces vacances et il est arrivé que ces deux nominations ont épuisé l'énergie des honorables ministres qui, après cela, se sont enfoncés dans leurs fauteuils rembourrés et ne se sont pas occupés des quatre autres vacances. Pourquoi n'ont-ils fait que deux nominations, lorsqu'ils auraient dû en faire six ? Je ne connais pas les raisons pour lesquelles l'on n'a pas rempli toutes les autres vacances, mais je sais que l'une d'elles n'a pas été remplie parce qu'il y avait deux aspirants rivaux qui avaient rendu des services, non pas au pays, mais au très honorable monsieur ; et l'on a hésité entre les deux et l'on a constaté qu'il était impossible de faire un choix. Il est difficile de dire que ce soit là une bonne raison qui explique cette négligence, et les honorables ministres doivent donner une meilleure explication que celle-là, s'ils veulent se justifier de ne pas avoir rempli ces vacances. Prenez, par exemple, le siège de M. Plumb, vacant depuis deux ans ; prenez le siège de M. Ferrier, décédé depuis dix-huit mois. J'étais certainement justifiable de dire que le gouvernement est, aujourd'hui, dans une position telle, qu'il ne peut pas accomplir les actes ordinaires d'administration. Mais je crois peut-être une injustice envers le très honorable monsieur qui conduit le gouvernement. C'est peut-être la timidité qui le rend inactif ; c'est peut-

M. LAURIER.

être parce qu'il craint de faire un faux pas, et que, récemment, il n'a pas été aussi heureux qu'autrefois. Il semble que, dernièrement, chaque fois qu'il a fait un pas—si l'on veut me permettre l'expression—il a fait un faux pas ; car lorsqu'il a fait un pas en avant, il a dû en faire un autre en arrière. Les exemples ne manquent pas. Ce n'est qu'en 1888 qu'il a obligé ses partisans de voter pour défendre l'admission en franchise des fruits et autres articles des Etats Unis, et quatre semaines ne s'étaient pas écoulées, qu'il abandonnait les mesures qu'il avait adoptées à ce sujet. De plus, le gouvernement a adopté, il y a environ dix semaines, un arrêté du conseil, par lequel il prohibait le transport du fret en entropé à destination de Victoria, C.A., sur des vaisseaux américains ; et non seulement cette mesure a été abandonnée, mais l'arrêté du conseil a été entièrement révoqué.

Nous avons encore un exemple plus frappant. En 1888, le gouvernement ajouta un nouveau droit d'une piastre sur les billots de pin et il se convainquit bientôt qu'il avait fait un faux pas. Vu le peu de temps que j'ai à ma disposition, il ne serait pas facile de citer tous les exemples démontrant l'indécision des actes du gouvernement, et, bien que ce dernier ait été mainte et mainte fois supplié de revenir sur ses pas, il a refusé d'y consentir parce qu'il en craignait les conséquences, ce qui ne l'a pas empêché par la suite, d'agir en ce sens.

Mon honorable ami, le député de Norfolk-nord, a soulevé devant cette chambre, la question du droit imposé sur les billots, et il a prié la chambre de forcer le gouvernement d'adopter la politique qu'il proposait ; mais la chambre a refusé, et la politique du gouvernement a été défendue par ses partisans, par le député de Muskoka (M. O'Brien), et par le député de Norfolk-sud (M. Tisdale), et par mon honorable ami, le député de Toronto. Cependant, à peine les Chambres étaient-elles prorogées, que le gouvernement abandonnait la politique qu'il avait obligé ses partisans d'accepter quelques semaines auparavant. En même temps, le gouvernement fit un acte dont je dois lui tenir compte. Tandis qu'il abolissait les droits sur les billots, il proposait aux Etats-Unis la réciprocité du commerce de bois. Il m'arrive rarement d'avoir l'occasion de féliciter l'honorable ministre au sujet de sa politique, mais dans le cas présent je lui offre mes félicitations, bien qu'il n'ait pas complètement agi suivant mes vues à ce sujet. Il a proposé aux Etats-Unis une certaine réciprocité, mais sa proposition était trop restreinte. Pourquoi n'a-t-il pas offert la réciprocité dans tout et partout ? Je n'en connais pas la raison. Il savait, sans doute, qu'il dérobaient le programme de ses adversaires, et sa conscience en a éprouvé des remords. Ce sentiment lui fait honneur, mais il pouvait fort bien ne rien craindre à ce sujet. Les députés de la gauche sont généreux. Notre politique consiste à nourrir l'affamé et à vêtir l'indigent ; et, quand l'honorable ministre se sentira disposé à s'approprier quelques-uns des articles de notre programme, je l'engage à s'emparer du tout. La politique nationale est tellement usée, que nous éprouvons de la pitié quand nous voyons que le programme de l'honorable ministre et de son parti se compose de si peu. Je dois rendre justice à l'honorable ministre et à sa politique. Je ne veux prendre aucun avantage injuste sur qui que ce soit.